



Commune de Saint Maurice de Rémens (Ain)

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal 13 avril 2018 à 20 h 30

L'an deux mille dix-huit le treize du mois d'avril à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de la Commune de Saint Maurice de Rémens, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Éric GAILLARD, Maire.

Présents : M Éric GAILLARD, Mme Sylviane BOUCHARD, M Cyril GOUDARD, M. Christian SEURAT, Mme Christine AUCEL, M. Eddy LABBÉ, M. Hervé MORIN, M. Stéphane PROUD, Mme Schérazade TOUNSI. **Absents excusés** : Mme Isabelle BERNARD pouvoir à Mme Christine AUCEL, Mme Marie-Hélène MORETEAU pouvoir à Mme Sylviane BOUCHARD, M Christophe BRUN. **Absents** : M. Jérémy GRANDJEAN, M. Fabrice ANGELOT.

Secrétaire de séance : Mme Sylviane BOUCHARD

Le compte rendu de la séance de conseil municipal du 14 mars 2018 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur Éric GAILLARD demande au conseil municipal l'autorisation d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

- Matériel communal, vente du pulvérisateur.

Cette demande est accordée à l'unanimité.

1. TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2018

Madame Sylviane BOUCHARD expose que la commune ne souhaite pas augmenter la pression fiscale en procédant à la hausse des taux d'imposition des taxes locales en 2018.

D'autant que la fiscalisation de la taxe GEMAPI, taxe destinée à financer les dépenses liées à la "gestion des milieux aquatiques et à la prévention des inondations" devrait alourdir les montants des taxes locales.

Le montant des recettes fiscales escompté pour l'année 2018 est de 163 217 €, sans hausse des taux.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE, de reconduire les taux d'imposition 2017 pour 2018 soit :

- | | |
|-----------------------------------|----------------|
| • Taxe d'habitation : | 12.40 % |
| • Taxe foncière sur le bâti : | 15.10 % |
| • Taxe foncière sur le non bâti : | 63.81 % |

2. BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2018

Le budget primitif 2018 s'établit ainsi :

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à **538 421.00 €**

Les subventions suivantes sont proposées :

- 150 € pour l'association Gym Entretien Mixte (Participation frais ménage)
- 9 500 € pour « Les P'tits choux de Saint Mo' »
- 800 € pour le Sou des écoles, (Participation au voyage des CM)
- 200 € pour le Comité des Fêtes (Participation entretien des illuminations)

- 837 € pour l'Amicale des pompiers, (Remboursement de charges)
- 50 € pour les pompiers retraités du canton d'Ambérieu
- 400 € sont répartis entre des associations caritatives : resto du cœur, banque alimentaire, ligue contre le cancer Ambérieu, docteur clown.

Le maire sort de la salle lors du vote des subventions qui sont approuvées à l'unanimité.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à **568 349.39 €**

Les principales dépenses et recettes d'investissement sont les suivantes :

OBJET	RESTES A REALISER SUR 2017	DEPENSES BUDGET 2018	RECETTES
PLU	12 942.72 €		
Aménagements RD 904 – Rue du Pollon	4 380.00 €	147 900.00 €	59 148.00 €
Régularisation voirie place Jean-Moulin	900.00 €		
Accessibilité mairie-école	17 953.67 €	33 297.00 € €	27 691.00 €
Vidéo protection école mairie	25 000.00 €		
Reprise de concessions cimetièrè		12 330.00 €	
Matériel espaces verts		40 000.00 €	
Démolition annexes du Château		180 000.00 €	
Vidéoprojecteurs école	1 300.00 €		
Horloges astronomiques	11 060.00 €		3 830.00 €
Matériel désherbage 0 phyto		4 700.00 €	
Dalles béton containers à verre	2 520.00 €		2 000.00 €
Chemin d'accès véhicules agricoles	1 904.00 € €	1 241.00 €	2 000.00 €
Terrain BIAVA AH 73			15 800.00 €

Les membres du conseil municipal après en avoir délibéré, approuvent à l'unanimité le budget primitif de la commune pour l'exercice 2018.

3. BUDGET PRIMITIF EAU 2018

La section d'exploitation s'équilibre en dépenses et en recettes à **79 667.09 €**

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à **25 272.37 €**

Principales dépenses pour 2018 :

- Etudes pour les travaux de sécurisation de la ressource en eau 14 400.00 €
- Remplacement d'une pompe à la station de pompage 7 680.00 €.

Le budget primitif de l'eau est adopté à l'unanimité.

4. BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2018

La section d'exploitation s'équilibre en dépenses et en recettes à **48 616.32 €**

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à **74 833.48 €**

Principales dépenses pour 2018 :

- Travaux déversoir d'orage à la station d'épuration 50 000.00 €
- Solde diagnostic du réseau d'assainissement 10 145.00 €

Le budget primitif de l'assainissement est adopté à l'unanimité.

5. Modification des statuts du SIABVA – Retrait de la Communauté de Communes Bugey Sud et de Haut Bugey Agglomération - Retrait des communes de Brénod, Chevillard et Lantenay pour la compétence « Entretien des installations d'assainissement non collectif »

Par délibérations en date du 13 février 2018, le comité du Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin Versant de l'Albarine (SIABVA) a accepté l'adhésion des communes de Bénonces et Seillonnaz ainsi que les retraits de la Communauté de Communes Bugey Sud, de Haut Bugey Agglomération et des communes de Brénod, Chevillard et Lantenay (pour la compétence « entretien des installations d'assainissement non collectif) et a modifié les statuts du syndicat pour tenir compte de la modification de son périmètre.

Le conseil municipal, invité à se prononcer sur ces modifications et après en avoir délibéré :

Approuve à l'unanimité ces adhésions et ces retraits et accepte la modification des statuts du SIABVA.

6. Créances éteintes sur les budgets eau et assainissement

Madame Sylviane BOUCHARD, expose à l'assemblée, que Monsieur Christian LAMUR, Trésorier d'Ambérieu-en-Bugey, a fait parvenir à la Commune un état de créances éteintes suite à liquidation judiciaire.

- Une sur le budget de l'eau d'une valeur de 646.58 €. Facture d'eau de 2015, part eau,
- Une sur le budget de l'assainissement d'une valeur de 348 €. Facture d'eau de 2015, part assainissement.

Le conseil municipal à l'unanimité, accepte de passer ces créances en créances éteintes.

7. Vente du pulvérisateur communal

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a mis en vente du matériel communal dont un pulvérisateur.

Une proposition à 1 200.00 € a été faite pour l'achat de ce pulvérisateur.

L'offre étant très proche de l'estimation effectuée, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de valider cette offre et de l'autoriser à encaisser le chèque correspondant.

Demande validée à l'unanimité.

